Pour contribuer au respect de l'environnement, privilégiez la lecture du Logonna-Infos en ligne ou abonnez-vous à la newsletter : www.logonna-daoulas.bzh

LOGONNA-Infos Mars-Avril 2017

N° 331

HORAIRES ACCUEIL MAIRIE : Lundi : Fermeture - Du mardi au vendredi : 8h30-12h/ 13h30-17h (fermeture mercredi après-midi) - Samedi : 9h – 12h

« Meuz Meurzh ne vez, ma ne vez ket koan ouzh goulou an deiz. »
Il n'y a mets de Mars si le souper n'est pas à la lueur du jour.

P.L.U.
Mise à disposition des pièces

Elections
Nouvelle carte électorale

Travaux et entretien de la commune
Tous les détails sur les chantiers en cours

Environnement
« Zéro phyto » pour la commune

Vie scolaire : qui décide d'ouvrir ou de fermer des classes?

Patrimoine bâti
L'inventaire du patrimoine de Logonna répertorié par le PNRA

Sommaire

P.2 : Services pratiques
P. 3 : l'Edito du Maire
P. 4 : Communiqués de mairie
P. 6 : Enfance et jeunesse
P. 8 : Travaux et entretien
P. 11 : Environnement
P.14 : Patrimoine-Culture-Loisirs
P.16 : Animations

Services pratiques

■LA PAROISSE : HORAIRES DES MESSES

▶ Les samedis à 18h00 à Daoulas
▶ Les dimanches à 9h30 dans l'ensemble de l'Abbaye et à 11h à Rumengol

1er mars à 18h : Daoulas, mercredi des Cendres
5 mars: l'Hôpital-Camfrout
19 mars : Saint-Urbain

2 avril : Irvillac
7 avril à 18h30 : L'Hôpital-Camfrout, célébration pénitentielle
9 avril à 10h30 : Daoulas, messe des Rameaux
11 avril à 15h : Daoulas, sacrement des Malades
13 avril à 19h : La Martyre, Jeudi saint
14 avril à 15h : Rosnoën, Jeudi saint
15 avril à 20h30 : Hanvec, veillée Pascale
16 avril à 10h30 : Logonna, messe de Pâques

▶ Annonce commerciale

« Bar l'Escale » à vendre ou à louer avec licence.
Renseignements : 02 98 20 71 39 ou isabellehautier@hotmail.com

Numéros utiles

☏**MEDECIN** : Dr. BRIANT 02.98.20.70.14
☏**MEDECIN DE GARDE OU D'URGENCE** : 15
☏**INFIRMIERS** :
LAFOSSE / LE GALL: 02.98.20.60.62
SALAÜN-CALVEZ /TOURNELLEC :
02.98.20.62.13 / 06.86.21.55.50
☏**KINESITHERAPEUTE** :
Karine LE COZ / Anne LE LOUARN : 02.98.20.70.20
☏**TAXI : Antoine Taxi** : 06.84.60.28.05
☏**PHARMACIE DE GARDE** : 32.37
☏**DENTISTE DE GARDE** : 02.98.90.55.77
☏**VIGIPIRATE** : 17
☏**GENDARMERIE** : 17 **POMPIERS** LE FAOU : 18
☏**CROSS CORSEN** (sauvetage en mer) : 112 ou VHF canal 16
☏**SPAC** : 02 98 85 49 66
astreinte : 06 11 74 64 98 (7j/7j et 24h/24h)
☏**EDF :** (sécurité) 09 72 67 50 29 (appel local)
☏**GDF** : (sécurité) : 02 98 02 02 22

☏**PÔLE SOCIAL** (Daoulas) : 02 98 25 84 23
☏**CLIC** : accueil de Daoulas : 02 98 46 49 89
☏**Point Accueil Ecoute Jeunesse** : 02 98 81 17 62
☏**Centre de Planification et d'Education Familiale** :
02 98 21 80 20

▶ Correspondants locaux

Le Télégramme : Bruno Inizan
06 15 20 34 77 / brunotelegramme@yahoo.fr

Ouest-France : Nelly Tonnard
06 51 79 16 32 / tonnardn@gmail.com

Magazine d'information de la commune de Logonna_Daoulas
Mairie- 21, rue Ar Mor - 02.98.20.60.98 / mairie.logonnadaoulas@orange.fr / www.logonna-daoulas.bzh
Directeur de la publication : Hervé Briant **Coordinatrice :** Brigitte Deniel
Conception et réalisation : Catherine Stéphan et Brigitte Deniel **Impression :** Copia
Vous pouvez transmettre vos annonces sur le site de la commune en cliquant sur l'onglet « contact » - www.logonna-daoulas.bzh

L'édito

Lorsqu'une classe ferme dans une commune semi-rurale, c'est toujours une douleur. Certains redoutent alors la mort du petit commerce, d'autres la fin, notamment, des TAP de qualité. C'est surtout l'inquiétude, pour les parents, d'une possible baisse d'une instruction de qualité qui prévaut.

Une classe qui ferme c'est peut-être aussi le fruit d'une politique locale mal anticipée. Voici quelques chiffres :

En 1999, la population Logonnaise comptait 1 579 habitants. Elle atteint 2 025 habitants en 2007 soit une augmentation de 446 âmes.

Entre 2007 et 2014, la population n'augmentera que de 95 habitants, atteignant alors 2 120 habitants. Nous sommes officiellement à ce jour 2 178 habitants, soit un accueil de 58 nouveaux habitants en 3 ans avec en moyenne une centaine de départs/arrivées par an.

Le recensement établira prochainement une situation précise du nombre d'habitants.

Au même titre que les modes de consommation ont changé, les jeunes couples ou les familles ont eux-mêmes évolué. Le travail ne se trouve plus nécessairement au pied de notre porte, mais parfois à des centaines de kms voire même en dehors du pays. C'est donc d'une autre manière qu'il faut considérer notre développement communal.

Certes l'école est un pilier, un pilier pour l'instruction de nos enfants. L'éducation, faut-il le rappeler, incombe aux parents.

Avec les TAP, une ouverture nouvelle pour une instruction complémentaire est proposée à Logonna. Mais ces ensembles ne sauraient à eux seuls contribuer à une démographie croissante suffisante pour maintenir des effectifs scolaires constants. Quand on revient sur la réalité démographique à Logonna, on ne peut que constater que si les couples deviennent propriétaires et qu'ils restent vivre sur notre commune, les enfants finiront par aller au collège... sans renouvellement de population… L'expansion démographique que nous avons connue est aujourd'hui révolue.

Ajoutons la baisse des demandes de permis de construire en raison de la conjoncture et nous en sommes au résultat qui conduit aujourd'hui à la fermeture d'une classe.

Cela ne veut pas dire la mort de la commune pour autant. La volonté municipale est de mettre en place des projets pour qu'une évolution démographique positive et réfléchie s'installe. On peut raisonnablement penser maintenir une scolarité de valeur pour nos enfants en primaire tout en y associant, là encore, des temps d'activités périscolaires de qualité.

Même si nos incertitudes politiques du moment ne sont pas là pour permettre sereinement de définir l'avenir de nos collectivités, c'est à nous de savoir en définir des contours préservés mais dynamiques.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Logonna-Info nouvelle formule bimestrielle.

Bien cordialement

Hervé Briant, Maire

Numérisation des anciens Logonna-Infos par l'atelier Gwechall e oa

L'atelier Histoire et Patrimoine d'Asambles a entrepris la numérisation des anciens numéros de Logonna-Infos. **263 numéros d'avril 1988 à décembre 2010,** date à laquelle les Logonna-Infos ont été directement numérisés. (Merci à Marie Françoise Le Bris d'avoir mené à bien cette opération).
Grâce à Eric Carbonnier vous pouvez maintenant les retrouver sur le site informatique de la Mairie, à deux endroits : cliquez sur « La commune », onglet « Histoire et Patrimoine » ou dans la rubrique « Vie municipale », onglet « Bulletins municipaux ».

Le téléchargement des fichiers peut parfois être un peu long, armez-vous de patience et bonne lecture à travers plus de 20 ans de vie municipale.

Cette opération est la première concrétisation de ce que nous voulons faire au sein de Gwechall e oa : mettre à la disposition de tous des sources documentaires historiques sur notre commune. D'autres documents viendront... Nous vous en tiendrons informés.

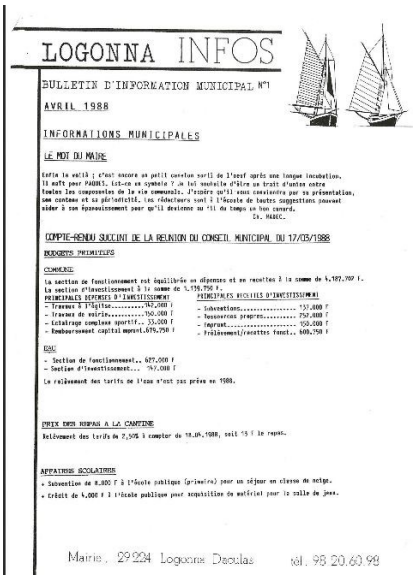

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N°1

AVRIL 1988

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE MOT DU MAIRE

Enfin le voilà ; c'est encore un petit caneton sorti de l'oeuf après une longue incubation. Il soft pour PAONS. Ici-co en symbole ? Je lui souhaite d'être un trait d'union entre toutes les composantes de la vie communale. J'espère qu'il vous convaincra par sa présentation, son contenu et sa périodicité. Les rédacteurs sont à l'écoute de toutes suggestions pouvant aider à son épanouissement pour qu'il devienne au fil du temps un bon canard.

Ch. MARC.

COMPTE-RENDU SUCCINT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/1988

BUDGETS PRIMITIFS

COMMUNE

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 4,187,707 f.
La section d'investissement à la somme de 5,176,750 f.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- Travaux à l'église.....145,000 f
- Travaux de voirie.....750,000 f
- Eclairage complexe sportif.. 33,000 f
- Remboursement capital emprunt.676,750 f

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- Subventions..... 157,000 f
- Ressources propres..... 757,000 f
- Emprunt..... 750,000 f
- Prélèvement/recettes fonct.. 608,750 f

EAU
- Section de fonctionnement.. 827,000 f
- Section d'investissement... 797,000 f

Le relèvement des tarifs de l'eau n'est pas prévu en 1988.

PRIX DES REPAS A LA CANTINE

Relèvement des tarifs de 2,50% à compter du 18.04.1988, soit 15 f le repas.

AFFAIRES SCOLAIRES
- Subvention de 8,000 f à l'école publique (primaire) pour un séjour en classe de neige.
- Crédit de 4,000 f à l'école publique pour acquisition de matériel pour la salle de jeux.

Mairie, 29224 Logonna Daoulas tél. 98 20.60.98

Contacts : Jean Pierre Verhaeghe, Président : 02 98 20 64 55 ou Georges Lohou, responsable Gwechall e oa : 06 02 26 67 32
asambles.logonna@gmail.com

Demandes d'urbanisme

QUIMINAL Monique	11, rte de Ruliver	Changement fenêtres	19/01
MARTIN Yves	18, rte de l'anse du Roz	Abri de jardin	02/02
RECEVEUR Antoine	Rte de Cleguerioù	Terrasse	03/02
LE MONZE Gwenolé	Kervaden	Réfection couverture remise	15/02
CORBE Valérie	62, rte de Trois Prats	Isolation extérieure	21/02
LERAT Régis	16, rte du Bendy	Clôture	23/02
TURBET Katia	1, Gorrequer	Véranda	01/03
GUILLERME David	13, rte des Trois Prats	Rempl. ouvertures + agrandissement terrasse	01/03

PERMIS DE CONSTRUIRE

LE RHUN Céline	26, Mengleuz	Maison d'habitation	31/01

Etat-Civil

NAISSANCES

- Ambre DESROUSSEAUX, 51 Camen Bihan, née le 14 janvier 2017 à Brest.
- Tom MIOSSEC, 2 bis Camen, né le 6 février 2017 à Logonna-Daoulas.

DECES

- Marcel PRIGENT, 5 Goasven, décédé le 13 février à Landerneau.

ELECTIONS

NOUVELLE CARTE ELECTORALE EN MARS 2017

La refonte des listes électorales est opérée tous les cinq ans. La refonte consiste en une simple remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre. Il s'agit donc d'une opération matérielle qui conduira à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs courant mars 2017.
Les personnes nouvellement inscrites sur les listes électorales recevront leur carte électorale à cette occasion en mars 2017.

Elections présidentielles
- Dimanche 23 avril
- Dimanche 7 mai

Elections législatives
- Dimanche 11 juin
- Dimanche 18 juin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procurations à la gendarmerie
La gendarmerie de DAOULAS n'étant habituellement ouverte que les lundis , une astreinte supplémentaire est mise en place pour les procurations.

La gendarmerie sera donc ouverte (en plus des lundis après midi) :
- samedi 18 mars de 14h à 17h
- samedi 25 mars de 14h à 17h
- samedi 1er avril de 14h à 17h

A noter

Mise à disposition de pièces du PLU avant son arrêt en Conseil de Communauté

Avant le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU en Conseil de Communauté, plusieurs pièces du futur P.L.U. (rapport de présentation, zonage, réglement et annexes, cahier de concertation) seront mises à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture **du 3 au 15 mars 2017.**

Suite à l'arrêt du PLU, celui-ci sera soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambres consulaires ...) pendant une période de 3 mois, et sera ensuite soumis à enquête publique avant d'être approuvé.

Une adresse pour tous

L'achèvement de la numérotation des voies de Logonna-Daoulas est prévue pour cette année 2017. Il reste encore quelques 250 habitations de la commune qui ne disposent pas d'une adresse conforme à la réglementation. Aussi, pour accélérer cette opération, la Municipalité a signé une convention en janvier 2017 avec La Poste. Celle-ci réalisera elle-même le traitement des adresses restant à numéroter, puisqu'elle commercialise désormais cette offre de service à destination des collectivités locales. Des réunions d'information pour les habitants concernés seront organisées au fur et à mesure de l'avancée des opérations.

Ordre du jour succinct du Conseil Municipal du 13 janvier 2017

► Mutualisation des Services Techniques des communes de Daoulas et Logonna
► Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs
► Finances : Budget Eau : intégration des études
► Travaux 2017 : convention annuelle d'assistance technique CCPLD/Commune
► Travaux d'enfouissement de réseaux : programme 2017 « Centre-Bourg »
► Demandes de subventions TEPCV Pôle Métropolitain :
- Programme 2017 de modernisation des systèmes d'éclairage public et d'énergie
-Installation de toilettes sèches sur les sites sensibles du littoral
► Personnel communal : gratification accordée à un stagiaire du ST du 1er janvier au 30 juin 2017
► Intercommunalité : approbation du PEL (Projet Educatif Local) 2017-2027
► SPL Eau du Ponant :
-approbation du rapport annuel
-approbation de l'adhésion de la Commune de Saint-Rivoal
► CCPLD : approbation du rapport de la CLECT
► Affaires diverses – information.

L'école

Facturation scolaire
(Cantine et garderie)

SIVURIC
6, rue Jacques Dubois
29460 Daoulas
02 98 25 80 00

Nous vous rappelons que chaque début d'année civile vous devez transmettre au Sivuric votre dernière attestation de quotient familial CAF, ou avis d'imposition. Sans ces documents, la cantine et la garderie seront facturés au quotient familial le plus élevé.

Rappel concernant la scolarisation des enfants de classes maternelles et élémentaires

Le principe est la scolarisation de l'enfant dans l'école de la commune de résidence de la famille. La scolarisation en filière bilingue constitue la dérogation légale à ce principe.
Tout autre motif de dérogation doit faire l'objet d'une demande écrite, adressée au Maire de la commune de résidence, et au Maire de la commune où la famille souhaite scolariser l'enfant. Ces demandes sont examinées au cas par cas.
(Les parents scolarisant leur enfants dans une école privée ne sont pas concernés par ces démarches).

Conciliateur de Justice

Depuis plusieurs années un bénévole assurait la mission bénévole de conciliateur de justice pour le canton de Daoulas.
A ce titre, il recevait en mairie à Plougastel-Daoulas, Loperhet et Daoulas les particuliers ayant besoin de conseil en droit privé. M. OMNES ayant mis fin à sa mission en décembre 2016, il n'existe plus à ce jour de conciliateur pour notre secteur.
Pour tous renseignements : Greffe du tribunal de Brest : **02 98 43 31 31**

Qui décide d'ouvrir ou de fermer une classe ?

Les parents d'élèves participent-ils aux décisions d'ouvrir ou de fermer des classes ?
Chaque année, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.) est consulté à propos des propositions d'ouvertures et de fermetures de classes. Le C.D.E.N. est composé du Préfet, des élus, des représentants des personnels et des usagers (notamment des parents d'élèves).

Une ouverture ou une fermeture de classe est une mesure dite de « carte scolaire ». La carte scolaire repose sur une analyse des effectifs des élèves, à partir de laquelle sont répartis les postes d'enseignants.

Qui décide pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ?
L'ouverture et la fermeture d'une classe, dès lors qu'elles n'entraînent pas la création ni la suppression d'une école, ne nécessitent pas de décision du conseil municipal. La décision d'ouvrir ou de fermer une classe, donc d'ajouter ou de retirer un poste d'enseignant, relève du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Comment la carte scolaire est-elle élaborée ?
La préparation de la carte scolaire dure environ un an. Elle commence dès le mois d'octobre pour se terminer dix mois plus tard dans les jours qui suivent la rentrée.

- En octobre, des prévisions concernant les effectifs des élèves de l'année suivante sont effectuées dans chaque département par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Ces prévisions sont ensuite validées par le rectorat et le ministère.

- En décembre, le ministère notifie à l'académie le nombre de postes d'enseignants dont elle disposera pour l'année scolaire.

- Le rectorat répartit ce nombre de postes entre les départements, puis le directeur académique des services de l'éducation nationale décide de l'implantation des postes d'enseignants, donc du nombre de classes, dans les différents établissements du département. Cette répartition est soumise au comité technique paritaire académique (C.T.P.A.), puis au comité technique paritaire départemental (C.T.P.D.). Cette instance est appelée à donner un avis sur les mesures proposées par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Les comités techniques paritaires sont composés pour moitié de représentants de personnels et de représentants de l'administration.

- Les maires sont consultés sur les mesures envisagées pour leur commune.

- En février, un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.) est réuni. Cette instance comprend, outre les membres de droit (le Préfet, le Président du conseil général), des élus, des représentants des personnels, des usagers (parents d'élèves et associations complémentaires de l'enseignement public). Le C.D.E.N. donne un avis sur les mesures proposées.

- La décision définitive appartient au directeur académique des services de l'éducation nationale qui prend un arrêté en février après le C.D.E.N. Les personnes concernées reçoivent un courrier de la division du personnel de la direction des services départementaux de l'éducation nationale les informant de la fermeture du poste qu'elles occupent et les invitant à participer au mouvement.

Vers la mi-mai, les directeurs d'école sont appelés à retourner auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale l'état des élèves inscrits. Un CTPD est de nouveau réuni début juin, à la suite duquel certaines mesures de retrait révisable et d'affectation révisable peuvent être levées. En septembre, les derniers ajustements sont effectués au regard des effectifs constatés au jour de la rentrée. Un dernier CTPD est réuni ainsi qu'une CAPD pour l'affectation des personnels.

Evolution du nombre d'élèves scolarisés à l'école de Logonna-Daoulas

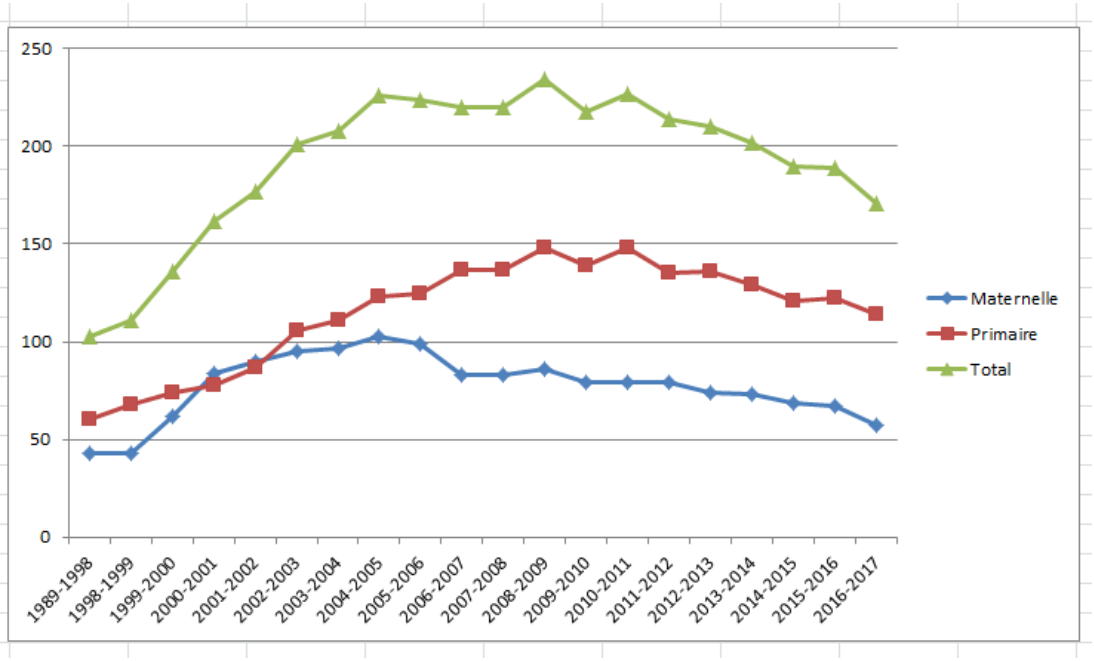

Le nombre d'élèves a progressé de 1989 à 2008.
On peut noter un pic de 103 élèves scolarisés en **maternelle** à la rentrée de 2004 suivi d'un plateau en **primaire** à 148 élèves entre 2008 et 2010.
Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'habitants

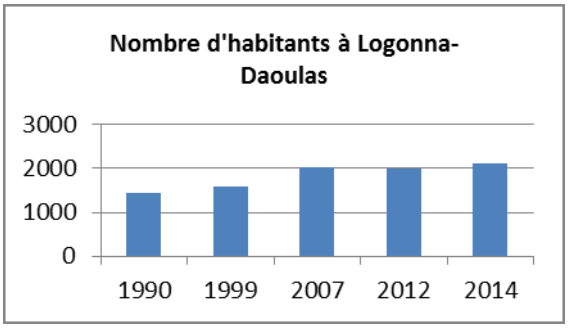

Evolution du nombre de classes à l'école de Logonna-Daoulas

Le nombre total des classes est passé de 6 à 9 entre 1989 et 2012.

Les classes maternelles ont été au nombre de 4 entre 2002 et 2006. **Une fermeture a réduit ce chiffre à 3 classes depuis cette date.**

De 1989 à 2006, nous avons bénéficié d'un passage de 3 classes à 6 classes en primaire **puis d'une fermeture à la rentrée de 2013.**

Point sur le chantier de réfection de la voie communale n°9 de Goasven à Irvillac

Les travaux, réalisés par l'entreprise COLAS, ont débuté fin février et devraient durer 4 à 6 semaines. Des déviations seront mises en place pendant les différentes phases du chantier.

Accotements de la route départementale n°333 – Route des 3 Prats

Afin de favoriser la circulation des piétons sur les accotements de la route départementale, les services techniques ont débuté la mise en œuvre de gravillons visant à stabiliser les zones de stationnement au droit des propriétés riveraines. Ces travaux ne sont à ce jour pas achevés. En parallèle, les agents continuent d'entretenir à l'aide d'une tondeuse, les parties enherbées de ces espaces.

Travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la route de Saint-Jean

Le dossier de consultation des entreprises a été lancé fin 2016. Plusieurs entreprises ont présenté des offres, actuellement en cours d'analyse. Ces travaux seront réalisés courant 2017

Les services techniques sur le site du Créquin

La période hivernale est mise à profit pour réaménager le site des services techniques au Créquin. Ainsi, des silos de stockage de matériaux sont en construction en réutilisant les anciens supports de containers à ordures ménagères. Un espace en friches est en cours de réaménagement pour créer une aire de zone tampon pour les fournitures de voirie. L'ancienne porte d'accès au hangar, devenue obsolète, a été remplacée par une porte sectionnelle, beaucoup plus ergonomique.
Enfin, cette période est également mise à profit par les agents pour assurer les opérations de maintenance des véhicules, matériels et engins. Vous pourrez ainsi constater que la remorque à déchets verts a été remise en état.
A noter enfin que des racks de rangement pour les tables et autres matériels d'animation sont en cours de construction dans le but de faciliter la manutention.

Passage du lamier sur les voies communales

Compte tenu des problèmes de sécurité engendrés par le débordement des plantations sur les chaussées, la municipalité a décidé de lancer, chaque année, une campagne d'élagage sur les sections les plus critiques. Dans un souci d'efficacité, les résidus de ces opérations seront stockés dans les parcelles concernées, à charge des propriétaires d'organiser leur élimination.

Vilavel : amélioration du réseau des eaux pluviales

Afin d'éviter l'écoulement des eaux pluviales sur la RD 333 (route de Moulin-Mer), les Services Techniques ont posé un caniveau qui permet la récupération des eaux, pour les guider vers le fossé.

Panneaux d'information sur les grèves

Dans le cadre du projet LIFE pêche à pied de loisir, (www.pecheapied-loisir.fr) coordonné par Brest Métropole pour le territoire de la rade de Brest, la commune a bénéficié de la fourniture gratuite de 6 panneaux d'information.
Cet équipement permettra aux nombreuses personnes pratiquant la pêche à pied à Logonna-Daoulas de contribuer à la préservation de la ressource en appliquant des bonnes pratiques de pêche et en respectant les tailles des espèces ramassées (les tailles sur le panneau sont à l'échelle réelle, il est donc possible de poser le coquillage ou crustacé sur le panneau et de vérifier instantanément sa taille).

En complément de ces panneaux, la commune continuera d'installer des bancs « naturels » fabriqués par les Services Techniques pour que chacun puisse profiter de nos panoramas maritimes exceptionnels.

Réunion publique du 17 janvier 2017

Cette réunion, à laquelle a participé une trentaine de personnes avait 2 objectifs :
- Présenter une esquisse d'aménagement de sécurité de la route du Bendy, au niveau de l'entrée en agglomération.
- Evoquer les conditions de circulation de la voie communale n°10 entre la route départementale n°333 et la route de l'Hopital-Camfrout, en transitant par les hameaux de Clemenehy, Torr al ch'leuz et le Rohou.

A partir d'une projection établie par la Municipalité en lien avec Finistère Ingénierie Assistance, les échanges fructueux ont permis de rapprocher les préoccupations des usagers des solutions techniques. A l'issue de cette réunion, un compte-rendu a été rédigé et un nouveau plan de signalisation pour la voie communale n° 10 a pu être réalisé. Ces documents ainsi qu'une fiche permettant de recueillir les éventuelles observations, sont aujourd'hui mis à disposition des habitants à l'accueil de la mairie. D'ores et déjà, certaines de ces propositions ont fait l'objet d'un arbitrage en commission de travaux et seront donc mises en œuvre dès 2017. Il est prévu qu'une seconde réunion de concertation soit organisée début 2018 pour analyser les effets factuels des modifications 2017.

Afin de poursuivre dans la démarche « Zéro produits phytosanitaires », une petite section du nouveau cimetière va faire l'objet d'une expérimentation d'engazonnement. La mise en œuvre sera assurée par les Services Techniques. Dans un premier temps, cet espace apparaitra probablement mal entretenu.

Il y a maintenant plusieurs années, la commune avait mis à disposition d'un entrepreneur une zone de stockage de gravats et de matériaux divers à proximité de la station d'épuration, route de Clegueriou. Cet espace est resté en l'état depuis le départ de l'entrepreneur. Aujourd'hui envahi par les ronces, il a fait l'objet d'un nettoyage et d'un tri sélectif des déchets. Les déchets inertes seront prochainement évacués par les Services Techniques. Il est envisagé d'utiliser par la suite cette zone pour le stockage de terre végétale, qui, dans l'attente du murissement, permettra une utilisation en fonction de nos besoins. De plus, cette opération menée en régie, contribue à l'amélioration de notre cadre de vie.

Une clôture grillagée et un récupérateur d'eau de pluie viennent d'être installés par les Services Techniques dans le jardin d'Aiguillon, situé dans la continuité de la mairie et des logements locatifs. Exploité par les enfants de l'école dans le cadre des TAP, ces nouveaux équipements devraient favoriser une récolte proportionnelle à l'investissement sans faille de nos jeunes jardiniers.

Dans le cadre du lancement de la « grainothèque »*, un agent du Service Technique a fabriqué et installé un carré destiné à la plantation de plantes aromatiques et fleurs d'ornements. Les bénévoles et adhérents de la bibliothèque se chargeront de l'entretien de ce carré.

** la grainothèque est organisé par la bibliothèque. Tout le monde peut déposer et prendre des graines « bio » non issues du commerce. Le troc a lieu pendant les permanences. Ouvert à tous !*

Aménagements de Prat Pann et du jardin de l'école

Dans le cadre d'un partenariat avec le centre de formation de Kerliver à Hanvec, les élèves en Bac Professionnel ont planché sur 2 aménagements paysagers : l'ancien carrefour de Prat Pann et le jardin de l'école, situé à proximité immédiate de l'aire de jeux côté Kejadenn. Plusieurs projets très intéressants ont été présentés le 14 décembre dernier au jury composés de 3 élus et de 2 membres de la commission de fleurissement. Le choix n'a pas été facile. Les étudiants mettront en œuvre les 2 projets courant du mois de mars. La commune prendra en charge les fournitures, ainsi que les frais liés aux déplacements. Un grand merci aux étudiants pour leur investissement.

Les 3 éco-gestes prioritaires pour éviter le black-out breton

Il y a quelques semaines, la Bretagne faisait face à une vague de froid. Du fait de la place importante du chauffage électrique (+ 14% entre 2006 et 2011) et des pics de consommations à certaines heures, le système électrique est fortement sollicité et des coupures de courant peuvent arriver. Quels gestes prioritaires adopter pour éviter le black-out en Bretagne ?

Je décale avant 17h ou après 20h la mise en route de mes appareils électriques

En décalant la mise en route de vos appareils électriques (lave-linge, lave-vaisselle, aspirateur, fer à repasser…) hors de la plage 17h-20h, vous pouvez réduire le pic de consommation, donc le risque de coupure de courant et diminuer votre facture d'électricité (si votre contrat propose bien un tarif privilégié durant les heures creuses). Pour cela, n'hésitez pas à utiliser des prises programmables ou la fonction « départ différé » pour les équipements plus récents.

Je me couvre et je régule bien la température de chauffage

Compte tenu de la place du chauffage électrique dans les bâtiments, la consommation électrique bretonne est très sensible à la température. Réguler la température des pièces au bureau et à la maison, peut avoir une incidence forte sur les consommations électriques. Au bureau, réglez le hall et les cages d'escalier à 12°C, les bureaux à 19°C et n'oubliez pas de baisser le chauffage à 16° en partant le soir. A la maison, idem : si la journée vous êtes absent, pensez à baisser le chauffage à 16°C et le soir : 19°C dans les pièces de vie et 17°C dans les chambres suffisent.

J'éteins tous les appareils en veille

Si chaque Français éteignait l'ensemble de ses appareils en veille, c'est la production d'un réacteur qui serait économisée ! De nos jours, les appareils en veille sont de plus en plus nombreux et peuvent consommer de l'énergie 24h/24h, 365 jours par an. Branchez tous les appareils d'une même famille (audiovisuel, informatique) sur une multiprise avec interrupteur, et pensez bien à l'éteindre après utilisation, vous pouvez ainsi réduire votre consommation et diminuer votre facture annuelle de plus de 10%.

Ener'gence, conseils neutres gratuits sur l'énergie
9 rue Duquesne 29200 Brest – 02 98 33 80 97

LES FRELONS ASIATIQUES

Courant Mars, Avril et Mai, les fondatrices (reine frelon asiatique) vont commencer leur nid. Celui-ci peut se trouver sous le cache-moineau d'une maison, un abri de jardin, un hangar, un abri à bois, une entrée de maison, souvent dans un endroit protégé.
C'est à ce moment là que le nid peut être détruit le plus facilement. Contrôlez régulièrement les abords de votre habitation et en cas de présence d'un nid, contactez la mairie. L'intervention de destruction du nid sera prise en charge par la collectivité (nid de frelons asiatiques uniquement).

Le frelon asiatique (Vespa Velutina) est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le 1er segment. Sa tête, vue de face, est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités

Nid primaire en évolution

Les nids détruits (la fondatrice à l'intérieur) très tôt dans la saison, c'est autant de nids secondaires construits en moins et une pression moindre sur les colonies d'abeilles après l'été.

FDGDON 29 : accueil@fdgdon29.com / 02 98 26 72 12

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'investit pour l'organisation de la prochaine édition de l'opération **"Bienvenue dans mon jardin",** qui se déroulera les 10 et 11 juin prochains.
Cette manifestation organisée au niveau régional tous les 2 ans, propose à des jardiniers amateurs d'ouvrir gracieusement leurs jardins entretenus « au naturel » pour informer le public sur ces techniques de jardinage.
En 2015, 196 jardins ont accueilli environ 50 000 visiteurs en Bretagne.

Les objectifs de ces journées sont :
- favoriser l'échange de connaissances entre jardiniers,
- permettre de découvrir les pratiques de jardinage au naturel,
- diffuser des outils de sensibilisation,
- mettre à profit l'opération pour sensibiliser sur la biodiversité, la gestion des déchets, la réglementation.

Inscription Avant le 1er avril !

Plus d'informations et fiche d'inscription d'inscription sur :
www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org

>> Coordonnateur départemental : Charly RIO, Maison de la Bio - 02 98 25 80 33 - mab29.rio@agrobio-bretagne.org

« ZERO PHYTO »

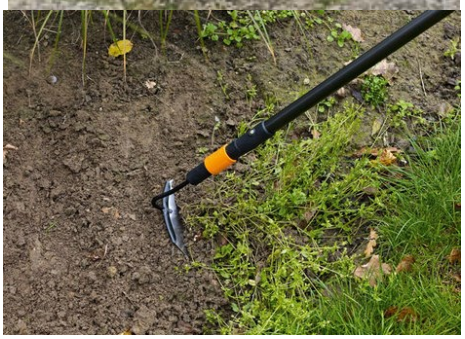

Les alternatives à ces produits sont nombreuses et sans danger pour l'environnement : désherber à l'eau bouillante les petites surfaces et au sarcloir les allées.

La nature assure d'innombrables services : qualité de l'eau, régénération des sols, pollinisation des plantes, qualité de l'air... Or, les conséquences d'utilisation des pesticides ont un impact direct sur ces écosystèmes.

Ainsi traiter à proximité de l'eau pollue les ruisseaux et les rivières.

Nous consommons une quantité trop importante de ces produits, que ce soit pour l'entretien de nos espaces verts, de la voirie ou des jardins particuliers de plus 17 millions de Français. La préservation de la santé publique et de l'environnement est une priorité pour les collectivités territoriales. Nombre d'entre elles se mobilisent déjà depuis plusieurs années pour réduire l'usage des pesticides sur leurs espaces.

Depuis plusieurs années, nos Services Techniques n'utilisent plus les pesticides sur la commune. Seul le cimetière subissait encore quelques traitements mais depuis 2016, cet espace public est lui aussi est sans pesticides.

C'est pourquoi la commune a été cette année récompensée pour ses efforts, et a obtenu le prix « zéro phyto » décerné par par le Conseil Régional de Bretagne.

Marie-Line Mahé, élue à l'environnement et Bruno Bayer, agent des Services Techniques se sont rendus à Rennes où Denis Cheissoux, producteur et animateur de l'émission nature « CO2 mon amour » diffusée sur France Inter, leur a remis le prix.

PATRIMOINE BÂTI

L'inventaire du patrimoine bâti, mené depuis 10 ans sur le Parc Naturel Régional d'Armorique est terminé !

Calvaires, fontaines, lavoirs, chapelles, maisons à avancée… Les communes du Parc d'Armorique regorgent de trésors architecturaux. Le Conseil régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère et le Parc d'Armorique ont réalisé un inventaire de ce patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire.
Réalisé dans une démarche scientifique, l'inventaire du patrimoine repose sur un recensement exhaustif des éléments du patrimoine, suivi d'un travail documentaire et d'analyse important.
Plusieurs "campagnes" d'inventaire ont été réalisées sur le territoire du Parc d'Armorique dès les années 1960-1980. En 1996-1997, un inventaire est réalisé sur le canton du Faou. En 2006, la Région Bretagne et la Parc naturel régional d'Armorique ont signé une convention pour élargir l'inventaire du patrimoine à l'ensemble du territoire du Parc. Ce travail s'est achevé en 2016 avec l'inventaire des dernières communes.
Les résultats de ces enquêtes servent d'outil au Parc et à ses partenaires pour définir des programmes de découverte ou de valorisation touristique, accompagner la révision des documents d'urbanisme ou encore établir des conseils en matière d'architecture.

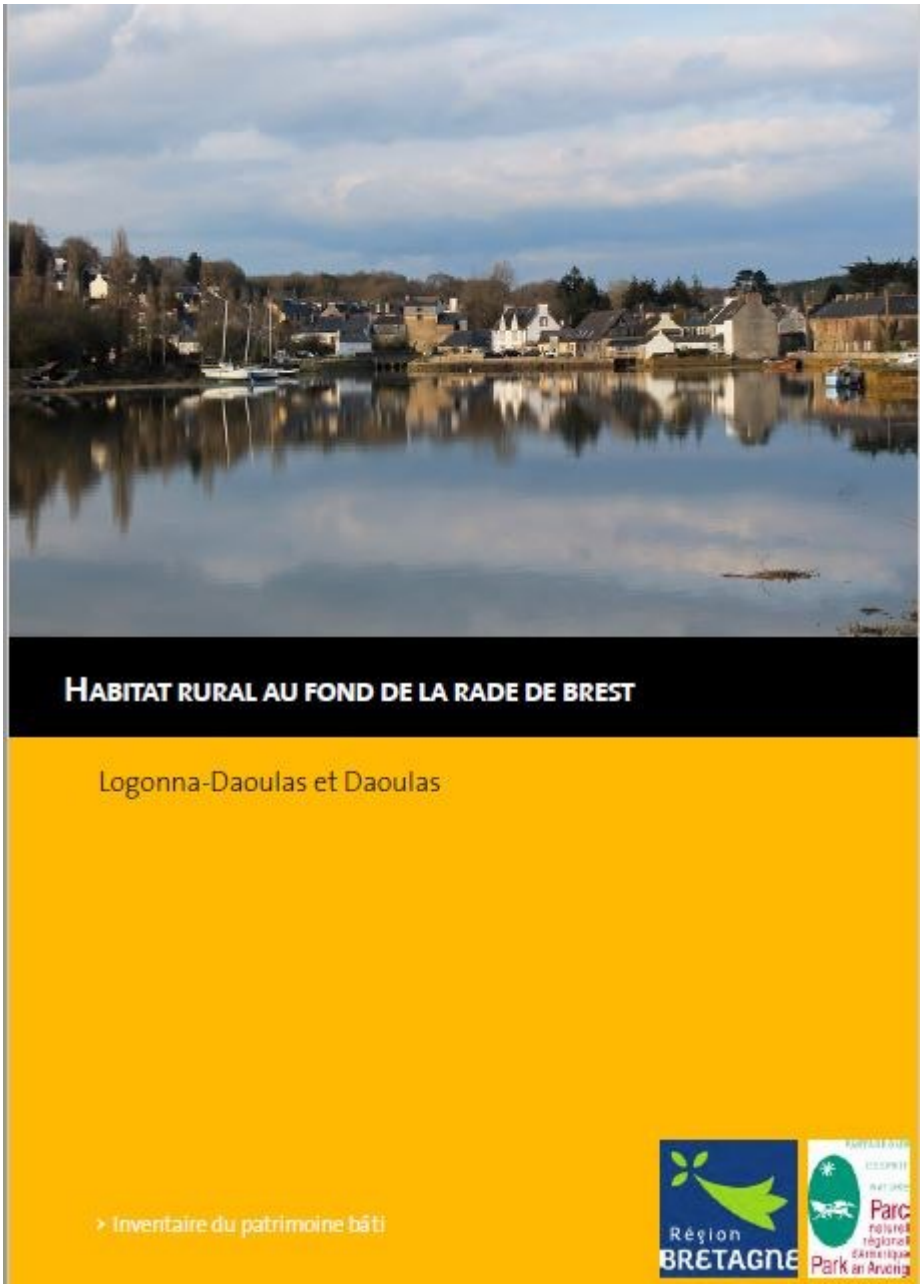

Découvrez le patrimoine de Logonna-Daoulas recensé dans une brochure disponible en ligne sur le site du PNRA (patrimoine de la rade de Brest).

www.pnr-armorique.fr

CULTURE

Kwiz à Logonna-Daoulas - samedi 25 Mars - 14h à la salle Kejadenn

A l'invitation du Parc d'Armorique et de la mairie de Logonna-Daoulas, participez, seul, en famille ou entre amis au 3ème Kwiz en breton.

Les équipes de tous âges et tous niveaux s'entraident pour répondre aux questions sur la Bretagne et la culture bretonne. Rires et après-midi de convivialité garantis.

Inscriptions sur place à 14h.

Kwiz e Logonna-Daoulaz d'ar sadorn 25 a viz meurzh da 2e gm.

Sal Kejadenn (kreiz-bourk).

Kinnig a reont deoc 'h Park an Arvorig ha Ti-kêr Logonna-Daoulaz kemer perzh gant ho familh pe ho mignoned d'an trede Kwiz diwar-benn sevenadur Breizh. Un abadenn blijus digor d'an holl.
Enskrivadurioù war al-lerc'h da ziv eur.
Merenn vihan evit an holl.

www.logonna-daoulas.bzh
www.pnr-armorique.fr

LOISIRS

CENTRE NAUTIQUE DE MOULIN-MER

« Cap sur une nouvelle saison … »

Les moniteurs / monitrices de l'Ecole Française de Voile accueilleront leurs adhérents samedi 11 et mercredi 15 mars pour la reprise des séances Voile Club. Rejoignez-les ! Sensations garanties ! Supports variés : catamaran, planche à voile, optimist.

Les vacances de Pâques s'annoncent ludiques et sportives au centre nautique ! Au programme : stages multi-activités dès 7 ans (optimist, funboat, catamaran, planche à voile, kayak, paddle) sur 5 jours, en formule journées complètes (repas inclus), ou demi-journées (matin ou après-midi).
Renseignements et inscriptions au 02 98 20 75 00 -

Activités nautiques pour l'été 2017
- des séjours colos destinés aux jeunes de 7 à 15 ans en pension complète avec activités nautiques au mois de juillet
- des stages modulables 3-5 demi-journées(Moussaillons dès 5 ans, Optimist, Funboat, Catamaran, Planche à voile) tout l'été
- une formule multi-activités dès 7 ans (uniquement semaines 28 – 34 – 35), modulable 3-5 jours, prise en charge à la journée (repas inclus)

Plus d'infos en contactant Gwenaëlle : 02 98 20 75 00

Le programme des activités de l'été est en ligne sur www.moulin-mer.fr

FOIRE AUX LIVRES

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles à la bibliothèque, dans les commerces locaux ou sur le site internet de la commune, onglet « bibliothèque ».
2€/mètre ou 3€ la table 1,80m x 0,75 (nb limité !)
Buvette et petite restauration tenue par l'APE

FOIRE AUX PLANTES

Cette année, la Foire aux Livres s'associe à une Foire aux Plantes organisée par la commission extra-municipale « Fleurissement et amélioration du cadre de vie ».

Echange (uniquement à titre gracieux) de plantes, graines ou boutures. Installez-vous sur le parvis de Kejadenn.

Un moment de partage autour des livres et des fleurs !!

SALON DU BIEN-ÊTRE

Après le succès de l'édition 2016, la Municipalité vous propose un nouveau week-end « Bien-Être »...

Toutes les heures, des ateliers et conférences. Autant d'occasions d'échanger avec des professionnels du bien-être et de découvrir de nombreuses activités .: réflexologie, arthérapie, fasciathérapie, écriture narrative, thérapie par le chant, la musique… et le chocolat !

Entrée libre

Samedi : 10h à 19h Dimanche : 10h à 18h

Crêpes et buvette (Log'Ados et « Avec Toi Margot »)